

COMMUNAUTE DE
COMMUNES DU PAYS
MORNANTAIS
Le Clos Fournereau
CS 40107
69440 MORNANT

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n° CC-2024-097

Envoyé en préfecture le 08/11/2024

Reçu en préfecture le 08/11/2024

Publié le

ID : 069-246900740-20241105-CC_2024_097-DE



L'an deux mille vingt-quatre

Le cinq novembre à dix-neuf heures

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle Valéry Giscard d'Estaing à Mornant, sous la présidence de Monsieur Renaud PFEFFER.

Date de convocation : 25 octobre 2024

Nombre de membres :

En exercice	37
Présents	27
Votes	33

PRESENTS :

Renaud PFEFFER, Yves GOUGNE, Pascal OUTREBON, Fabien BREUZIN, Isabelle BROUILLET, Christian FROMONT, Jean-Pierre CID, Arnaud SAVOIE, Marc COSTE, Olivier BIAGGI, Luc CHAVASSIEUX, Françoise TRIBOLLET, Loïc BIOT, Charles JULLIAN, Caroline DOMPNIER DU CASTEL, Anne RIBERON, Denis LANCHON, Anik BLANC, Pascale CHAPOT, Patrick BERRET, Pascale DANIEL, Véronique MERLE, Marilyne SEON, Thierry BADEL, Hélène DESTANDAU, Bernard CHATAIN, Séverine SICHE-CHOL

ABSENTS / EXCUSES :

Jean-Luc BONNAFOUS, Raphaëlle GUERIAUD, Gérard MAGNET, Anne-Sophie DEVAUX

PROCURATIONS :

Magali BACLE donne procuration à Arnaud SAVOIE
François PINGON donne procuration à Yves GOUGNE
Stéphanie NICOLAY donne procuration à Françoise TRIBOLLET
Bruno FERRET donne procuration à Caroline DOMPNIER DU CASTEL
Christèle CROZIER donne procuration à Christian FROMONT
Cyprien POUZARGUE donne procuration à Fabien BREUZIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Pascale CHAPOT

FINANCES

Révision des Crédits de
Paiement (CP) pour les
travaux de voirie
Avenue de Verdun -
Phase 2 à Mornant

Rapporteur : Monsieur Fabien BREUZIN, Vice-Président délégué aux Finances, aux Moyens Généraux et à l'Economie

Vu les articles L. 2311-3 et R. 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales portant définition des autorisations d'engagement et des crédits de paiement,

Vu l'article L. 263-8 du code des juridictions financières portant sur les modalités de liquidation et mandatement avant le vote du budget,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais validés par arrêté préfectoral n° 69-2024-09-24-00001 du 24 septembre 2024,

Vu l'instruction M57,

Vu la délibération n° CC-2024-015 du Conseil Communautaire en date du 12 mars 2024 portant création d'une Autorisation de Paiement (AP) et de Crédits de Paiement (CP) pour les travaux de voirie avenue de Verdun, Phase 2 à Mornant,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Instruction "Finances, Moyens Généraux et Développement Economique" en date du 14 octobre 2024,

Considérant qu'il est prévu une opération d'envergure sur l'Avenue de Verdun pour sa phase 2, il a été proposé de mettre en place une procédure d'Autorisation de Paiement et des Crédits de Paiement.

La procédure des AP/CP permet une dérogation au principe de l'annualité budgétaire. Elle permet à la collectivité « de ne pas faire supporter à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais les seules dépenses à régler au cours de l'exercice ».

L'Autorisation de Programme (AP) est un montant global voté dont la réalisation s'étalera sur plusieurs années qui « constitue la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées » pour le financement d'un programme pluriannuel. Les Crédits de Paiement (CP) correspondent à ce que la collectivité décaisse (c'est-à-dire mandate ou dépense) année par année et constituent « la limite supérieure des dépenses » qui peuvent être mandatées dans l'année en cours. Les crédits de paiement s'étaleront sur la durée des travaux et pourront être révisés en fonction de l'exécution budgétaire.

Les dépenses d'équipement relatives à cette opération seront également financées par le FCTVA, la participation de la commune de Mornant, le Département (Pacte Rhône II) l'autofinancement, le recours à l'emprunt.

Les coûts et les financements prévus jusqu'en 2026 sont les suivants :

Opération 2203 Voirie Avenue de Verdun - Mornant - Phase 2	Montant initial AP	CP 2024	CP 2025	CP 2026
COUT ESTIMATIF TTC :	3 715 080 €	190 000 €	2 614 000 €	911 080 €
Etudes - Travaux	3 715 080 €	190 000 €	2 614 000 €	911 080 €
FINANCEMENT :	- €	111 966,80 €	632 000 €	682 278 €
Subvention Commune		69 300 €	600 000 €	650 278 €
Subv Département Pacte Rhône 2		42 666,80 €	32 000,10 €	32 000,10 €

Où l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Certifié exécutoire
Transmis en
Préfecture le **08 NOV. 2024**
Notifié ou publié
le **08 NOV. 2024**
Le Président

APPROUVE la répartition des Crédits de Paiement comme suit pour ne pas mobiliser inutilement des crédits sur le budget :

- CP 2024 : 190 000 €
- CP 2025 : 2 614 000 €
- CP 2026 : 911 080 €

DIT que les CP 2025 seront ouverts dès le 1^{er} janvier 2025 et que les CP non mandatés sur l'année 2024 pourront être réinscrits sur un autre exercice après une révision des crédits de paiement,

DIT que les CP 2026 seront ouverts dès le 1^{er} janvier 2026 et que les CP non mandatés sur l'année 2025 pourront être réinscrits sur un autre exercice après une révision des crédits de paiement,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président ou d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lyon,

Envoyé en préfecture le 08/11/2024

Reçu en préfecture le 08/11/2024

Publié le

ID : 069-246900740-20241105-CC_2024_097-DE



184 rue Duguesclin 69003
Lyon /
www.telerecours.fr, dans
un délai de 2 mois suivant
sa publication

AUTORISE Monsieur le Président à accomplir toutes les démarches utiles et signer tout document et acte nécessaires.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

PUBLIE LE 8 NOVEMBRE 2024
RENAUD PFEFFER, PRESIDENT



Le Président,
Renald PFEFFER